

La saga du cercle concorde

*Un cercle de jeu, du blanchiment d'argent, des règlements de comptes, des couvertures politiques... Et des Corses.
Une vraie histoire comme dans les années 50-60.*

Le juge Duchaine, déjà chargé de l'affaire SMS (voir plus haut pages 40-43), ne chôme pas. En effet, en compagnie des juges Choquet, Tournaire et des enquêteurs du JIRS (juridiction interrégionale spécialisée) de Marseille, il enquête également sur un dossier qui concerne des hommes d'affaires, dont une partie appartiendrait au milieu corse : celui désormais célèbre du « Cercle concorde ». Et, là encore, à en croire les conclusions de la justice, on retrouverait mêlés des affairistes, des voyous, des politiques... En tout cas, quels que soient les amalgames qui sont sans doute faits, comme dans l'affaire SMS, de quoi faire saliver un magistrat qui rêve, au nom de la loi et du « bien », de combattre le « mal ». Le tout dans une ambiance qui rappelle les mythiques affaires du milieu des années cinquante ou 60. Du temps où les Corses tenaient le haut du pavé, notamment dans les jeux. Du temps où les rivalités entre bandes étaient régulièrement ponctuées de spectaculaires assassinats.



L'affaire débute en 2004, lorsqu'un banquier suisse et un homme d'affaires corse décident de se lancer dans les jeux en reprenant un cercle parisien. Le premier, François Rouge, dirige la Banque de patrimoine privé, à Genève. Le second, Paul Lantieri, originaire de Bonifacio possède plusieurs établissements en Corse. Après s'être notamment fait connaître dans le « monde de la nuit » en lançant « L'Amnésia », d'abord à Porto Vecchio, puis à Paris, en association avec Johnny Hallyday et le père de sa compagne Lætitia Boudou.

Les deux hommes se seraient d'abord associés, en 2000, dans une brasserie d'Aix-en-Provence, avant de décider, en 2004, de relancer un cercle de jeux parisien fermé administrativement depuis 1987. Ils veulent surfer sur la vague du poker américain (holdem), popularisé depuis quelques années par la télévision. Pour cela ils commencent par se rapprocher des anciens propriétaires, Edmond Raffali et son fils Jean-François. Au travers d'une société du nom de « Setius », ils auraient mis, à eux deux, six millions d'euros sur la table tout en s'associant à des « hommes d'affaires » de Venzolasca ayant eu quelques ennuis avec la justice.

Premier problème : obtenir la réouverture. Fin 2004, lorsqu'ils en font la demande, le ministre de l'Intérieur de l'époque, Dominique de Villepin, refuse. Les deux compères ne se découragent pas et font le tour de leurs amis avant d'obtenir du nouveau ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, une autorisation, à la date du 29 juillet 2005, alors que les services de police s'y opposaient. Un certain nombre de « politiques » auraient été « touchés » dont le député Patrick Devedjian, aujourd'hui responsable de l'UMP. Son nom a d'ailleurs été cité dans plusieurs journaux, notamment en Suisse où l'affaire a fait grand bruit compte tenu de la personnalité du banquier François Rouge (voir encadré).

En avril 2005, tandis que les travaux de rénovation du cercle Concorde touchent à leur fin, et qu'un abus de bien social ait attiré l'attention des policiers sur la société « Sextius », une histoire bien plus dramatique va éclater. Le 4 avril 2006, à Marseille, dans le cadre d'une importante querelle dans le milieu des machines à sous, trois hommes sont abattus par un commando au bar « Le Marronnier ». Parmi eux, un voyou connu, Farid Berrahma, qui venait de sortir de prison et voulait sans doute récupérer un réseau du jeu qui lui avait été « dérobé » pendant son absence.

Les policiers mettent très vite en cause un des piliers de la bande de Venzolasca, associé dans le Cercle Concorde : Toussaint Federici. Ils ont retrouvé son sang dans le bar et l'accusent d'avoir fait partie du commando de tueurs. Ce qu'il niera en reconnaissant qu'il avait bien été présent, ce jour-là, et blessé, mais que, compte tenu de ses antécédents, il avait préféré ne pas attendre son reste.

Il sera finalement arrêté en janvier 2007. Suivi, en février, de Paul Lantieri, qui l'aurait aidé, après la fusillade, à se faire soigner sous un faux nom dans une clinique de la région. Mais Paul Lantieri, inculpé de recel, sera laissé en liberté...

Les policiers qui travaillent déjà sur le cercle Concorde dont ils n'ont pu empêcher l'ouverture en novembre 2006, veulent sans doute en savoir plus. D'autant qu'après une inauguration à grand spectacle où s'est pressé le tout-Paris (de Caroline de Monaco à l'acteur Jean Reno) les choses semblent tourner mal entre les divers partenaires. Et quelques règlements de comptes auraient déjà eu lieu, l'un d'eux ayant même visé un proche de Lantieri, Marc Ciappa.

Apparemment, il existe des « frictions », d'une part entre les Raffali et le duo Rouge-Lantieri, et d'autre part, entre eux et les Federici qui auraient « pris les patins » des Raffali. Des querelles qui, sans doute, visent la répartition des gains engrangés par le cercle (on évoque des bénéfices de plus de 300 000 euros par mois) et que n'aurait pas arrangé une réunion qui se serait tenue à Paris en mai 2007. Lantieri, lui, aurait été chercher de l'aide du côté d'une figure du milieu marseillais, Roland Cassone, 63 ans, qui se retrouvera, peut-être malgré lui, mêlé à cette affaire devenue de plus en plus « excitante » pour les policiers et les magistrats.

En août, Lantieri est contraint d'abandonner son titre de gérant de la société qui gère le « Rich », restaurant du cercle. Lui et Rouge auraient alors décidé de faire appel à des alliés dont l'ex-super gendarme de l'Élysée Paul Barril qui les aurait « branchés » sur un certain Olivier Bazin, avant tout spécialiste de l'Afrique mais prêt à leur servir d'homme de main, notamment contre les Federici. Pour les éliminer ? Non, « pour les impressionner » expliquera ensuite Rouge.

En tout cas, fin octobre 2007, sur la base de ces filatures et surtout des nombreuses écoutes, la police intervient en force et ramène dans ses filets tendus en Corse, à Marseille et à Paris une dizaine de personnes dont le banquier Rouge, le fils Raffali, Bazin, et même Cassone qui est arrêté dans son jardin alors qu'il taille sa haie un Glock à la ceinture. Paul Lantieri, lui, échappe à la rafle, tandis que son frère Antoine est arrêté (il a été remis, depuis, en liberté). Paul Barril, mis en cause, se présentera plus tard chez le juge et passera un mois, en prison, avant d'être relâché. Comme Bazin avant lui. En prime : la fermeture du cercle Concorde.

Au programme des juges dans cette affaire : du « blanchissement », du « délit en bande organisée », voire dans certains cas de « l'association de malfaiteurs dans l'intention de commettre assassinats, extorsion de fonds et corruption ». Du « lourd », « du très lourd » pour les juges dont on verra ce qu'il restera à la fin de l'instruction, voire du procès auquel donnera lieu ce dossier qui pourrait également avoir des suites extra-judiciaires quelque peu violentes compte tenu des personnalités des uns et des autres.